

89<sup>e</sup>

Acfas CONGRÈS

12 mai 2022

# Une FORÊT de PROPRIÉTAIRES:

## INCURSION AU COEUR DES BOISÉS PRIVÉS

### CONFÉRENCE 12

#### Les défis de la réglementation et de la certification en forêt privée

Conférencier : Marc-André Rhéaume, Fédération des producteurs forestiers du Québec

De nombreux changements réglementaires ont été adoptés par le gouvernement provincial au cours des dernières années et ceux-ci changent l'encadrement des activités forestières en terres privées. À ce cadre réglementaire provincial s'ajoutent plusieurs centaines de réglementations municipales qui diffèrent à travers le Québec, ainsi que des réglementations fédérales. Cela génère non seulement une variabilité des conditions d'intervention d'un territoire municipal à l'autre, mais également des centaines de lieux de discussion sur leur contenu pour les intervenants concernés. Cette hétérogénéité sème évidemment beaucoup de confusion parmi les acteurs du milieu forestier. Prise individuellement, chacune des contraintes adoptées par les différentes instances gouvernementales peut sembler raisonnable, mais l'effet cumulatif de ces réglementations a une incidence drastique sur les perspectives d'aménagement des forêts privées. En parallèle, malgré les efforts consentis en certification environnementale de territoire forestier, cette solution ne semble pas être une voie reconnue par la population et les autorités municipales pour répondre aux craintes associées aux activités commerciales liées à la récolte de bois issue des forêts privées.



Marc-André Rhéaume est ingénieur forestier. Il s'est joint à la Fédération des producteurs forestiers du Québec en 2011 et il occupe présentement le poste de directeur général adjoint. Au cours des dernières années, il a entre autres participé aux travaux sur les calculs de la possibilité de récolte en forêt privée, au guide des saines pratiques d'intervention, au Portait économique des activités sylvicoles en forêt privée et au Guide pour la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. Auparavant, il a également travaillé pour un groupement forestier, une MRC et une agence régionale de mise en valeur des forêts privées